



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE DE LA SEINE SAINT DENIS

Demande d'autorisation provisoire de travail pour un contrat d'apprentissage ou de professionnalisation :

Les documents à fournir :

- ❖ **Le CERFA N° 15186*03-Annexe 1 et 2** (téléchargeable sur le site service-public.fr) est à remplir intégralement **en trois exemplaires originaux**. Ce document doit être complété à chaque nouvelle demande d'autorisation provisoire de travail même en cas de demande de renouvellement.
- ❖ *contrat d'apprentissage ou de professionnalisation rempli et signé par toutes les parties (original et copie). Le cachet de l'établissement de formation doit figurer sur le contrat d'apprentissage*
- ❖ *La décision de la prise en charge financière du contrat de professionnalisation délivrée par l'OPCA doit être fournie dès la première demande d'autorisation de travail.*
- ❖ *inscription au centre de formation pour l'année en cours (ex CFA...).*
- ❖ *enveloppe timbrée affranchie au tarif pour lettre de 20g avec les coordonnées de l'étudiant, titulaire de l'autorisation de travail.*
- ❖
- ❖ *enveloppe timbrée affranchie au tarif pour lettre de 20g avec les coordonnées exactes de l'entreprise.*

❖ **Si vous êtes mineur :**

- ❖ *document de circulation (copie et original)*
- ❖ *dernier certificat de scolarité.*
- ❖ *titre de séjour d'un des parents (copie).*
- ❖ *autorisation parentale.*

❖ **Si vous êtes mineur pris en charge par l'A.S.E.**

- ❖ *Passeport ou extrait d'acte de naissance ou carte d'identité en cours de validité (copie et original).*
- ❖ *Dernier certificat de scolarité.*
- ❖ *Copie du jugement de placement. (copie et original)*

❖ **Si vous avez plus de 18 ANS**

- ❖ *copie + original rendez-vous préfecture ou récépissé préfecture ou titre de séjour en cours de validité du 93.*
- ❖ *carte d'étudiant en cours de validité (original + copie).*
- ❖ *Copie du contrat jeune majeur en cours de validité (si prise en charge ASE uniquement)*

❖ **RENOUVELLEMENT**

- ❖ *Mêmes documents*
- ❖ **plus**
- ❖ *ancienne autorisation provisoire de travail. (copie et original)*
- ❖ *3 dernières fiches de paie (copies + originaux).*
- ❖ *contrat d'apprentissage visé par l'organisme consulaire*

Les employeurs ne sont pas assujettis à la **taxe OFII en cas de recrutement sous contrat en alternance d'un étudiant titulaire d'un titre de séjour étudiant.**